



Agir pour le paysage en devenant correspondant local

Un adhérent qui souhaite s'investir activement peut devenir « correspondant local » pour ainsi être un acteur de la protection des paysages de sa région et participer de façon dynamique à la vie et au rayonnement de Paysages de France.

Le rôle de ces correspondants est déterminant : grâce au maillage du territoire et à une bonne connaissance du

terrain, l'association peut être présente et active sur l'ensemble du territoire national.

Les objectifs du correspondant local, qui définit lui-même le secteur qu'il souhaite « couvrir », peuvent être modestes comme ils peuvent être plus ambitieux. Exemples.

Agir localement pour le paysage

Aidé et épaulé tant que de besoin par les membres du conseil d'administration, le correspondant local peut :

- **Exercer une vigilance constante** en se tenant au courant des projets susceptibles de dégrader le paysage, diffuser l'information, informer le siège de l'association ;
- **Conduire ou soutenir une action spécifique de défense du paysage** avec, le cas échéant, d'autres associations ;
- **Suivre des dossiers locaux** (dossier d'infraction à la réglementation de l'affichage publicitaire, enquête publique, participation à des commissions, suivi de situations sur le terrain...);
- **Interpeller les élus locaux**
- **Informers**, ou alerter si nécessaire, **les médias locaux...**

LUTTER CONTRE LES ABUS DE L'AFFICHAGE PUBLICITAIRE

C'est l'activité principale de Paysages de France. Le correspondant local peut participer activement à la lutte contre la pollution visuelle engendrée par les débordements de l'affichage publicitaire.

- Relevés de « points noirs » et d'infractions ;
- Démarches auprès de maires et du préfet ;
- Sensibilisation des élus de son secteur d'intervention en vue de l'adoption par les communes de règlements locaux de publicité respectueux du paysage et du cadre de vie ;
- Représentation de l'association au sein des groupes de travail constitués pour la mise en place ou la révision des règlements locaux de publicité

Participer à la vie et au développement de l'association

Le correspondant local permet à l'association de se faire connaître et de tisser un réseau de personnes particulièrement motivées à travers notre pays. Il peut :

- **Faire le lien entre les adhérents** du secteur, jouer un rôle d'animateur au niveau local, constituer une section locale...
- **Repérer les manifestations** (salons, foires « bio », festivals, etc.) **et y participer**. Tenir un stand est en effet l'un des meilleurs moyens de faire connaître l'association, de rencontrer d'autres personnes ayant la même sensibilité, de susciter des adhésions...

Le correspondant local peut par ailleurs, après accord du bureau, prendre toute initiative qui soit compatible avec les statuts et le règlement intérieur, et en accord avec l'esprit de la démarche de Paysages de France.

En plus de l'appui et du conseil, l'association peut mettre à la disposition des correspondants locaux des outils susceptibles de les aider à remplir leur mission (bulletins d'adhésions, dépliants, outils concernant l'affichage publicitaire, pétitions, etc.)

Vous êtes intéressé par cette fonction de correspondant local mais souhaitez en savoir plus ? N'hésitez pas à nous **contacter**. Un échange direct est bien souvent le plus simple pour éclaircir les zones d'ombre !

contact@paysagesdefrance.org